

Le 14 novembre 1671, il écrivait au ministre :

“ Je vous ai déjà mandé que le major qui est à Montréal est si vieux qu'il est hors d'état de pouvoir servir et il se trouve même si mal d'une chute qu'il a faite, que je ne crois pas qu'il passe l'hiver. Si vous aviez agréable d'en gratifier le sieur Lanouguère (Lanaudière) lorsque vous le retirerez du commandement de Montréal et que les affaires de M. Perrot seront terminées, personne ne s'en acquitterait mieux que lui; sinon, je vous proposerai le lieutenant de mes gardes qui a une inclination de se marier et de s'habituer en ce pays. Il est fils du ministre de Neufchâtel et je le convertis en Candis, où il servit auprès de moi comme aide-de-camp avec beaucoup de valeur et d'expérience. Je l'avais trouvé dans le régiment de Maron (Meuron?) et le pris parce qu'il était fort entendu aux mines. Depuis il a eu une enseigne dans une des compagnies franches que le Roi leva en Suisse, il y a quatre ou cinq ans et ne l'a quittée que pour me suivre au Canada. ” ²

Le ministre, estimant qu'on devait au moins attendre la mort du major de Montréal, qui était un brave soldat, avant de pourvoir à son remplacement, refusa de se rendre à la demande de M. de Frontenac.

M. Zacharie Dupuis, major de Montréal, mourut un peu moins de deux ans plus tard, le 1er juillet 1676. M. de Frontenac renouvela alors sa demande pour son protégé et, le 1er mai 1677, le roi accordait à M. Bizard la charge de major de Montréal.

Le 25 octobre 1678, le gouverneur de Frontenac et l'intendant Duchesneau donnaient à M. Bizard, à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, l'île Bonaventure, située entre l'île de Montréal et l'île Jésus.

L'île Bonaventure prit dès lors le nom d'île Major ou du Major puis celui de Bizard qu'elle a gardé.

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 4.